

EPREUVE D'ECONOMIE GENERALE
ECONOMIE D'ENTREPRISE ET DROIT

Cette épreuve comporte trois (03) pages numérotées 1/3, 2/3, 3/3

DOCUMENT : LE LIBRE ECHANGE, FLEAU OU PANACEE ?

Alors qu'une zone de libre-échange continentale doit être mise en place en 2017, les avis divergent sur l'opportunité de faire tomber les barrières douanières. Mais des soutiens existent pour **en tirer le meilleur et éviter le pire**.

L'élection du très protectionniste Donald Trump à la maison blanche donne des idées à ceux qui estiment que le libre-échange n'est pas bon pour l'Afrique - et notamment les accords de partenariat économique (APE) que l'Europe la presse de signer. Le secteur manufacturier du continent est trop peu compétitif, son agriculture trop archaïque, pour affronter la concurrence des pays développés et émergents, disent-ils. A ouvrir ses frontières en grand, l'Afrique s'expose aux risques de vendre toujours plus de matières premières non transformées et d'acheter toujours plus de produits étrangers, alors qu'elle pourrait en produire elle-même une grande partie. Chômage, famine et pauvreté se trouveraient-ils forcément aggravés par ce libre-échange ? Pas du tout, répondent ceux, comme le Nigérien Yonov Frederick Agah, directeur général adjoint de l'OMC, pour qui le commerce crée plus de richesses et accélère le développement.

« Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, nous savons que le libre-échange est très bénéfique, car il est le point de départ du développement affirme Roger Nord, directeur adjoint du département Afrique du FMI. Grâce à lui, la Chine a tiré des centaines de millions de personnes de la pauvreté. Il faut que les pays africains suivent l'exemple de l'Ethiopie, du Kenya, de la Tanzanie ou de Maurice, qui ont su s'en servir pour s'insérer dans les chaînes de valeurs qui structurent l'économie mondiale. Certes, il y a des gagnants – les urbains et les mieux formés – et des perdants. Mais l'ouverture à la libre concurrence permettra à l'Afrique de profiter du fait que les Chinois, par exemple, pensent délocaliser à moyen terme sur le continent leurs usines asiatiques. Ils nous l'ont dit et ils ne seront pas les seuls ».

Ne rêvons pas, rétorquent ceux qui ont une vision moins rose de la question. « La théorie économique postule que le libre-échange et la réduction des droits de douane peuvent faire du bien...à condition que les marchés fonctionnent correctement, déclare Giovanni Valensisi, économiste de la division Afrique de la CNUCED. Les producteurs africains risquent d'être pénalisés par le manque d'infrastructures de qualité, par le bas niveau d'économies d'échelle ou par un accès inadéquat au crédit et aux technologies plus avancées. En plus, les marchés internationaux, notamment des produits agricoles, sont souvent faussés par une concentration croissante et par l'octroi de subventions. Dans ce contexte, une ouverture soudaine au libre-échange pourrait même nuire à la création de valeur ajoutée dont l'Afrique a grand besoin, surtout dans les secteurs en concurrence avec les importations. Par exemple, une libéralisation des importations de produits pétroliers raffinés au Nigéria risque de rendre plus difficile l'installation sur place des capacités de raffinage adéquates ».

Pascal Lamy, président d'honneur du « Think thank notre Europe – institut Jacques – Delors » et ancien Directeur de l'OMC, ne nie pas ces problèmes mais les juge surmontables. La chute des recettes douanières ? « Il s'agit d'un impôt médiéval, rétorque-t-il. Dans un Etat moderne, les impôts indirects proviennent de la taxe à la valeur ajoutée (TVA). En fin de compte, il

est possible de maintenir les recettes de l'Etat car la baisse des droits de douane fera baisser les prix des produits importés, ce qui accroîtra leurs ventes et donc les recettes de la TVA ». L'impossibilité pour les pays africains ayant signé un traité de libre-échange de protéger leur fragile agriculture ou leur industrie naissante ? « Je m'inscris en faux contre cette affirmation, répond-t-il. Les APE prévoient la suppression totale des droits de douane sur les produits africains importés en Europe, mais le maintien de droits de douane sur 20% à 30% des produits européens importés dans les pays africains signataires. Entre 20% à 30%, cela permet de couvrir beaucoup de produits sensibles. En plus, les accords comportent des clauses de sauvegarde, en cas de dommage aux productions locales, qui étaient contenues dans les accords antérieurs de Lomé-Cotonou ».

Le libre-échange ne s'impose pourtant pas comme la panacée. Le rapport annuel 2015 de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique souligne que « l'industrialisation par le commerce ne se fait pas automatiquement, mais exige un réel effort ». Le protectionnisme, non plus, n'apparaît pas être le remède universel, car le même rapport montre qu'il conforte les situations de rente et favorise la corruption et l'inefficacité. Mais qu'ils soient partisans du libre-échange ou plus réservés à son égard, les experts tombent tous d'accord sur les solutions pour en tirer le meilleur et éviter le pire.

Tout d'abord, il faut laisser du temps aux Etats pour s'adapter à la nouvelle donne d'une baisse des recettes douanières et d'une concurrence accrue : les APE étalent ainsi le démantèlement douanier sur plus de quinze ans. Ensuite, l'Afrique doit profiter de ce délai pour se doter d'infrastructures qui désenclavent ses producteurs. La CNUCED a par exemple calculé que si la CEDEAO portait la qualité des routes au niveau de celle de l'Afrique du Sud, le commerce entre ses membres progresserait de 5%. Une amélioration de l'éducation est tout aussi vitale. Une étude de 2013 de la CNUCED portant sur 140 entreprises africaines faisant apparaître que la diversification et la montée en gamme dans le cacao en Afrique de l'Ouest, dans le cuivre en Zambie ou dans le textile au Lesotho étaient bloquées par le manque de main-d'œuvre qualifiée.

Lionel Fontagné, professeur d'économie à l'Université Panthéon-Sorbonne, à Paris, estime que le problème n'est pas le commerce, mais la faible diversification des économies africaines. « Une bonne voie pour avancer, c'est le commerce régional, précise-t-il. Mais à condition de mettre de l'ordre dans la montagne d'accords régionaux incompatibles entre eux ». La réussite de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC), qui doit être instaurée en 2017, serait une bonne nouvelle, même si ce n'est qu'une étape sur le chemin d'une véritable union douanière. La SADC pour l'Afrique australe, le COMESA pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est, l'EAC pour l'Afrique de l'Est, la CEDEAO pour l'Afrique de l'ouest et la CEMAC pour l'Afrique centrale sont aussi les bienvenues, car ces zones régionales préfigurent la création d'un grand marché continental.

« En effet, mieux vaut libéraliser son commerce d'abord au niveau régional ou entre pays similaires, complète Giovanni Valensisi. Il faut surtout que les pays africains mettent en cohérence leurs politiques commerciales et douanières avec leur objectif de développer une économie inclusive et créatrice d'emploi. Sinon, leurs efforts risquent d'être vains ». Personne ne peut faire ce travail à la place des Africains. « Leur mise à niveau en termes d'infrastructures et de formation sera progressive, mais, quand je vois l'effervescence entrepreneuriale dans toute l'Afrique, j'y crois », conclut Pascal Lamy.

Auteur : Alain FAUJAS

Source : Jeune Afrique Hors-série N°45 "l'Afrique en 2017", pages 62 à 64.

A partir du texte et de vos connaissances répondez aux questions suivantes :

ECONOMIE GENERALE

1. Définissez les concepts suivants :
 - a) La zone de libre-échange ;
 - b) Le commerce international ;
 - c) Les barrières douanières ;
 - d) La technologie.
2. Relevez dans le texte les arguments en faveur du libre-échange.
3. Pourquoi Pascal Lamy soutient que les accords de libre-échange (APE) sont bénéfiques aux pays africains ?
4. Expliquez trois barrières non tarifaires qui font entrave au commerce international.

ECONOMIE D'ENTREPRISE

1. Définissez les concepts suivants :
 - a) Fonction personnelle
 - b) Système d'information
 - c) Communication
 - d) Formation initiale
2. Quels avantages les entreprises africaines peuvent-elles tirer du libre-échange ?
3. Expliquez trois formes de conduite coopérative.
4. Quels peuvent être les obstacles à la bonne communication dans l'entreprise ?

DROIT

Définissez les termes suivants :

- a- L'indemnité d'éviction
 - b- Le bail à usage professionnel
 - c- Le contrat d'adhésion
 - d- La vente
-
- 1-
 - a) Quelles sont les conditions de renouvellement du bail à usage professionnel ?
 - b) comment mettre fin au bail professionnel à durée déterminée ?
 - 2- L'option à la fin du crédit-bail